

Procès-verbal de la Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 14 décembre 2015, à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h30, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Madame la conseillère Pauline Sauvé
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Monsieur le conseiller Gilles Labelle
Monsieur le conseiller François Lafrenière
Monsieur le conseiller Réjean Hardy

Est absente :

Madame la conseillère Denise Soucy (motivée)

Est aussi présente :

Madame la directrice générale par intérim Sandra Bélisle

Citoyens :

Monsieur Gilles Gauthier
Monsieur Ronald Dubeau

Monsieur Lionel Sauvé

Note au procès-verbal

Les membres du conseil municipal ont reconnu avoir reçu l'avis de convocation daté le 9 décembre 2015.

Les délibérations et les discussions, à cette séance extraordinaire, portent uniquement sur les sujets suivants : Journal des déboursés, changement de la date de la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal de janvier 2016, fixation du taux d'intérêt et de pénalité à percevoir sur les taxes non-payées pour l'année financière 2016, augmentation salariale des employés de la Municipalité pour l'année 2016, contrat de travail de Monsieur Pierre Martel et contrat de travail de Monsieur Sylvain Bertrand.

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2015-12-371 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-12-372 Journal des déboursés

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter les comptes et les ajouts de la période, déposés séance tenante au conseil municipal, portant les numéros 7408 à 7441 inclusivement pour un montant total de 67,580.70\$

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-12-373 Changement de la date de la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal de janvier 2016

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de changer la date de la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 janvier 2016 et de la tenir plutôt le 13 janvier 2016.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-12-374 Fixation du taux d'intérêt et de pénalité à percevoir sur les taxes non-payées pour l'année 2016

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de fixer le taux d'intérêt à 15 % et le taux de pénalité à percevoir sur les taxes non-payées pour l'année financière 2016 à 5 %.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-375 Augmentation salariale des employés de la Municipalité pour l'année 2016

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'augmenter la masse salariale des employés en fonction de la grille salariale adoptée par voie de résolution # 2015-11-324 et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-12-376 Contrat de travail de Monsieur Pierre Martel à titre de journalier

Considérant que l'employé Monsieur Pierre Martel est en poste depuis le 26 janvier 2015 et que son contrat se termine le 31 décembre 2015.

Considérant la charge de travail aux travaux publics.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu qu'un contrat de travail à titre de journalier soit offert à Monsieur Pierre Martel à durée indéterminée, au salaire prévu dans la grille salariale transitionnelle, à 40 heures par semaine, aux conditions telles que stipulées dans le manuel des employés à l'exception des points suivants en faveur de Monsieur Pierre Martel.

Que la période probatoire de Monsieur Pierre Martel soit considérée comme déjà complétée.

Que le conseil municipal autorise Monsieur Pierre Martel à adhérer au régime d'assurance collective ainsi qu'au régime de retraite dès maintenant.

Que Monsieur le maire Gary Lachapelle et Madame la directrice générale par intérim Sandra Bélisle soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail de Monsieur Pierre Martel.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-12-377 Contrat de travail de Monsieur Sylvain Bertrand à titre d'officier municipal responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et certificats

Considérant la nécessité d'avoir un officier municipal, responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et certificats à temps plein afin de permettre la continuité des opérations administratives de ce département.

Considérant que Monsieur Sylvain Bertrand occupe ce poste depuis le 27 juillet 2015.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu qu'un contrat de travail à titre d'Officier municipal, responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et des certificats soit offert à Monsieur Sylvain Bertrand, à durée indéterminée, au salaire tel que prévu dans la grille salariale transitionnelle, à 35 heures par semaine, aux conditions telles que stipulées dans le manuel des employés à l'exception des points suivants en faveur de Monsieur Sylvain Bertrand.

Que la période probatoire de Monsieur Sylvain Bertrand soit considérée comme complétée en date du 27 janvier 2016.

Que le conseil municipal autorise Monsieur Sylvain Bertrand à adhérer au régime d'assurance collective ainsi qu'au régime de retraite dès maintenant.

Que Monsieur le maire Gary Lachapelle et Madame la directrice générale par intérim Sandra Bélisle soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail de Monsieur Sylvain Bertrand.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-12-378 Clôture de la Séance extraordinaire

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de clore la séance étant donné que tous les sujets ont été traités. La séance est levée à 19h40.

Gary Lachapelle
Maire

Sandra Bélisle
Directrice générale par
intérim